

**COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2024**

**N°DCM-2024-066**

**OBJET :**

**FINANCES**

Garantie d'emprunt  
Alliade Habitat

Construction des 45 logements  
locatifs sociaux des immeubles  
« Jeanne Barret »

Membres en exercice : 27  
Membres présents : 24  
Membres votants : 26

L'an deux mille vingt-quatre le neuf septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 3 septembre 2024, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

**Etaient présents :**

M. MATHIAS - M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD - Mme BAS-DESFARGES - M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON - M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme SOUPE - Mme CARLOT-MARTIN - Mme BROCHARD - M. DI CARLO - Mme BUJALANCE MERLIN - Mme COUTURIER - M. GINDRE - Mme FETTET-RICHONNIER - M. DECOMBLE - M. JANNET - M. LEGRAS - Mme D'ALMEIDA - Mme COLLOVRAY - M. FROMONT.

**Absents ayant donné un pouvoir :**

M. DUPUPET représenté par M. MARTINON - Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX.

**Absent :** M. POCHON.

Madame Huguette BROCHARD est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

\* \* \*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur MORIN indique aux conseillers municipaux que, par courrier en date du 6 juin 2024, Alliade Habitat a sollicité de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne une garantie d'emprunt à hauteur de 100 % pour la construction des 45 nouveaux logements, situés 486 rue Clément Désormes. Cette demande porte sur les prêts logements sociaux suivants : PLUS pour 20 unités, PLAI pour 16 unités et PLS pour 9 unités. L'ensemble de ces emprunts a été contracté auprès de la Banque des Territoires, filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour un montant total de 5 932 784,00 € ;

**Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (26 voix pour),**

**ACCEPTE** de garantir, à hauteur de 100 %, les prêts PLUS, PLAI et PLS souscrits par Alliade Habitat (69007 LYON) auprès de la Banque des Territoires, pour la construction des 45 logements des deux immeubles « Jeanne BARRET »,

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents permettant la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi délibéré le 9 septembre 2024

Le Maire,  
Patrick MATHIAS



Acte rendu exécutoire après :  
Affichage ou notification  
Le : 12 SEP. 2024

Et dépôt en Préfecture  
Le : 12 SEP. 2024

Pour extrait conforme.  
Au registre sont les signatures.